EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNCIPAL
SÉANCE DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2026

Date de convocation : 27 octobre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 33

	CONSEILLERS			
Délibérations	**Présents**	**Pouvoirs**	**Absents**	**Votants**
de la délibération n°26-168 à 26-184 incluse	**24**	**03**	**09**	**27**

Secrétaire : M. Paul LACHNER-GAUBERT

PRÉSENTS : M. François-Xavier PRIOLLAUD Maire, Mmes Anne TERLEZ, Caroline ROUZÉE, M. Olivier GRAFF, Mme Marie-Dominique PERCHET, M. Daniel GERMAIN, Mme Hafidha OUADAH, M. Jean-Louis BAUCHARD, Madame Sylvie LANGEARD **Adjoints**, M. Gaetan BAZIRE, Mme Nicole BIDAULT, M. Didier JUHEL, Mmes Chantal LETOURNEUR, Anne LESAULNIER, M. Thierry BEAUCOUSIN, Mmes Céline LEMAN, Ariane KRAFFT, M. Axel PIVOT, Mmes Emilie SCHAPMAN, Marina MALANDAIN, MM. Olivier NIEL, Paul LACHNER-GAUBERT, Philippe BRUN, Patrice PAUPER, **Conseillers municipaux.**

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. José PIRES ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- M. Guillaume FERET ayant donné pouvoir à M. Olivier GRAFF
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD

ABSENTE EXCUSÉE N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR :

- Mme Noha TEFRIT

ABSENTS : MM. Diego ORTEGA, Sylvain THOMAS, Jacky VALLÉE, Mmes Anne-Josie GUÉRARD, Nolwenn LÉOSTIC

$$$$$$$$$$$$$

DÉLIBÉRATION : N°26-168 Rapport d'orientation budgétaire 2027

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-préfecture
Le : 05 NOV. 2026
Par affichage, le
05 NOV. 2026

Fait à Louviers, le

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-168-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

N° 26-168
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR 2027 (ROB)

RAPPORT

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal le rapport d'orientation budgétaire relatif au Budget primitif de la Ville de Louviers pour l'année 2027 (ROB).

DÉCISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 107,

VU le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles L. 2312-1 et D. 2312-3,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Maire présente au Conseil municipal, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport d'orientation budgétaire ;

CONSIDÉRANT que le rapport d'orientation budgétaire a été transmis aux membres du Conseil municipal dans les conditions prévues par le règlement intérieur et les dispositions légales en vigueur ;

CONSIDÉRANT que Monsieur le Maire a présenté, dans ce cadre, les éléments économiques, budgétaires et financiers contribuant à l'élaboration du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2027 ;

CONSIDÉRANT les échanges et les débats qui ont suivi cette présentation ;

CONSIDÉRANT enfin que, conformément à la règlementation en vigueur, le rapport d'orientation budgétaire, dont le conseil municipal a pris acte, sera mis à disposition du public sur le site internet de la Ville dans un délai de quinze jours, et transmis au contrôle de légalité. Le public sera informé de cette mise à disposition par tout moyen approprié ;

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-168-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026

PREND ACTE de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2027 ;

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Prend acte

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

VILLE DE LOUVIERS EURE

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20261102-26-168-DE
Date de télétransmission : 05/11/2026
Date de réception préfecture : 05/11/2026